



**Centre du
service national
en Nouvelle-
Calédonie**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

2015





PLAN

**Petite histoire et
fin du service militaire**

Le devoir de mémoire

Le parcours de citoyenneté

**La JDC (Journée défense et
citoyenneté)**





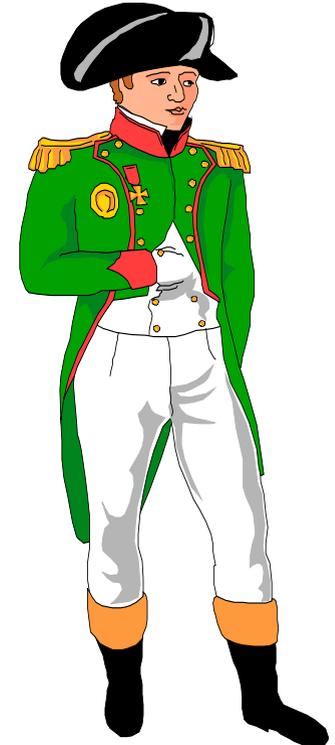
PETITE HISTOIRE DU SERVICE NATIONAL

1798 : service de 5 ans par tirage au sort

1848 : service de 6 ans par tirage au sort

1889 : service de 3 ans

1905 : service militaire universel de 2 ans obligatoire pour tous





PETITE HISTOIRE DU SERVICE NATIONAL

1913 : service 3 ans

1920 : service 12 mois

1936 : service 2 ans

1950 : service 18 mois

1970 : service 12 mois
volontariat féminin





PETITE HISTOIRE DU SERVICE NATIONAL

1989 : fin de la
« guerre froide »
et chute du
mur de Berlin

1992 : service
de 10 mois





1996 : Annonce de la SUSPENSION du SERVICE NATIONAL



Loi du 28 octobre 1997 :
Mise en place du « PARCOURS DU
CITOYEN »
(JONC du 2 décembre 1997)



Pourquoi cette réforme ?



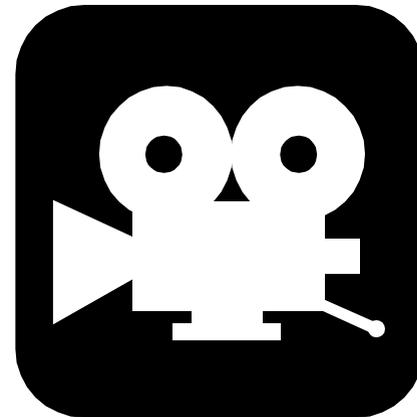
La conception de la défense doit évoluer.

La menace a changé de nature : moins de risques d'agression militaire directe.

Les armées n'ont plus besoin d'un grand nombre de combattants mais d'une armée de métier.



Le devoir de mémoire



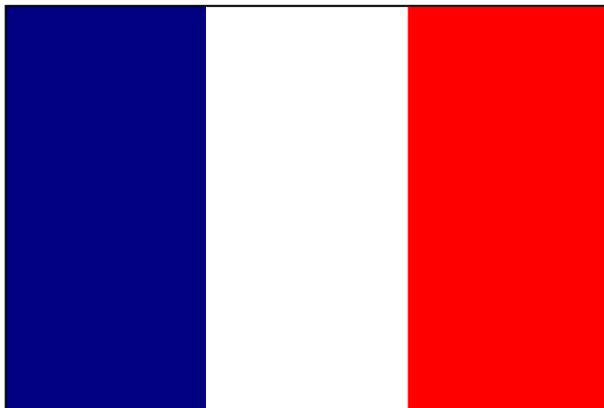


LE PARCOURS CITOYEN

3 étapes
obligatoires
pour tous
les français



les garçons
nés à partir
du
01.01.1980



les filles
nées à
partir du
01.01.1983





L'enseignement de défense

au collège en
classe de 3ème



et au lycée en
classe de 1ère



Objectif :

« renforcer le lien armées-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »



2

LE RECENSEMENT

Tu sais
il faut se
faire
recenser

Quand ?
Où ?
Avec quoi ?





Quand se faire recenser ?

***Dès que l'on a
16 ans***

***En 2015 : les jeunes
nés en 1999***



Où se faire recenser ?

À la mairie de son domicile





Avec quoi ?

- Son **passport**
ou sa **carte nationale** d'identité
- et le **livret de famille** de ses
parents
ou un extrait de naissance
- *un justificatif de domicile
peut être exigé.*

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ 2015



ATTESTATION DE RECENSEMENT

Imprimé n° 106*/02.

Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997.

Format : 29,7 x 21.

Le maire de la commune
de

L'autorité consulaire
de (commune et pays)

atteste que M
né(e) le / / à
domicilié(e) à

a demandé son inscription sur les listes de recensement ;
a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

L'intéressé(e),
(Signature.)

Délivrée le / /
Le maire / L'autorité consulaire
(Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Attention

 Il faut signaler tout changement d'adresse

 Si possible donnez un contact téléphonique



Que se passe-t-il après le recensement ?





3



La Journée défense et citoyenneté (JDC)

*(anciennement JAPD -
Journée d'Appel de
Préparation à la Défense)*



LA JDC

1 journée



Des animations interactives :

- ✘ **Nous vivons dans un monde instable** : rappel des risques et menaces pesant sur notre société.
- ✘ **Une réponse adaptée** : présentation des moyens engagés par l'Etat au profit de la population et des intérêts français.
- ✘ **Vous avez un rôle à jouer** : présentation des engagements et métiers de la défense.



D'autres façons de jouer un rôle :

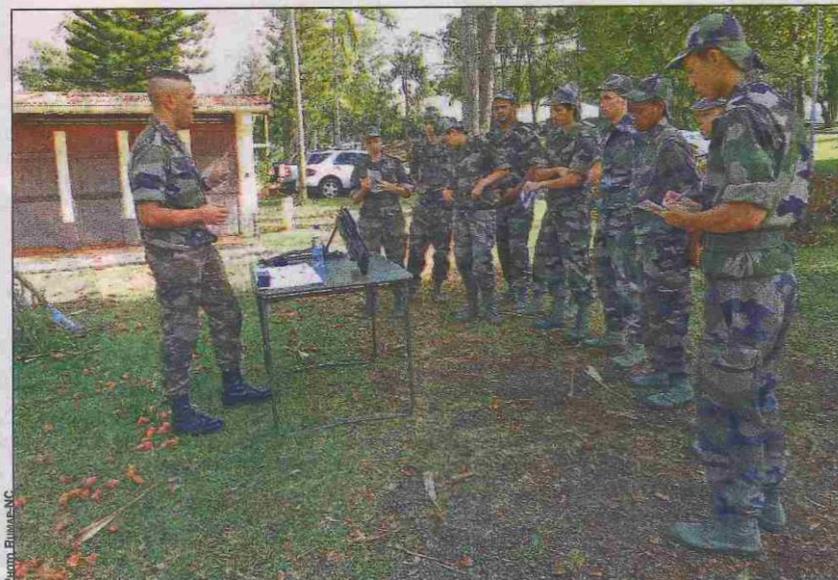
Les préparations militaires à partir de 16 ans



La réserve

■ Mont-Dore LNC du 20.04.2015

A la découverte de l'armée



Plum. Emeric NC

Vingt-sept jeunes Calédoniens, âgés de 18 à 20 ans, ont participé à un stage de découverte au Rimap-NC à Plum, du 13 au 17 avril. Au programme : des parcours du combattant, du sport pour une meilleure cohésion de groupe et des explications sur l'utilisation de certaines armes. « La moitié du groupe semble intéressée pour s'engager au sein de l'armée de terre dans l'avenir, assure le lieutenant Emeric Catta, trois jeunes ont été particulièrement motivés et ont eu d'excellents résultats aux tests ».



LA JDC

C'est aussi

Un test sur les acquis de la langue française



Une visite du site ou une présentation



Du secourisme



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ 2015



LE CERTIFICAT DE PARTICIPATION A LA JDC


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Imprimé n° 106/12
Pré-imprimé tricolore
Format 29,7 x 21 – Recto-Verso*

Instruction n° 2000 DEF-SGA/DSN/RGSN/BR
du 17 janvier 2012.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION
À LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

directeur du service national

certifie que

identifiant défense

est en règle au regard des obligations du code du service national.

Le

Le (la) titulaire


Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens
et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



- **ATTESTATION DE RECENSEMENT**
 - **CERTIFICAT JDC**

SONT DEUX DOCUMENTS

INDISPENSABLES POUR PASSER

EXAMENS (brevet des collèges, CAP, BEP, BAC, BAC PRO...) CONCOURS soumis au contrôle de l'autorité publique (OPT, armée, police, douanes...) OU PERMIS DE CONDUIRE



La JDC à Nouméa



***Quartier Gribeauval
Pointe de l'Artillerie***

***Base navale
Pointe Chaleix***
(une fois par mois)



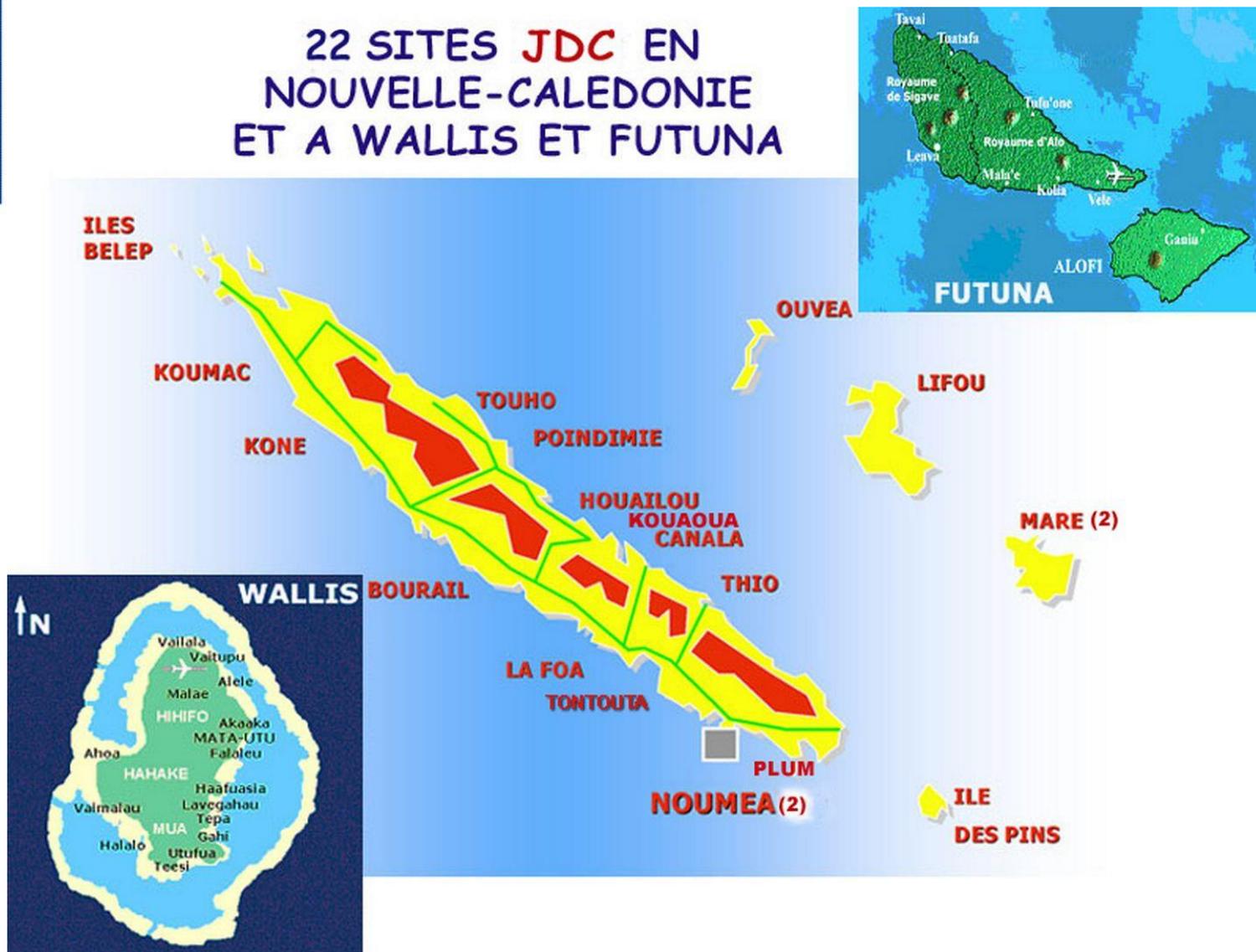
LE PARCOURS DE CITOYENNETE 2015



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

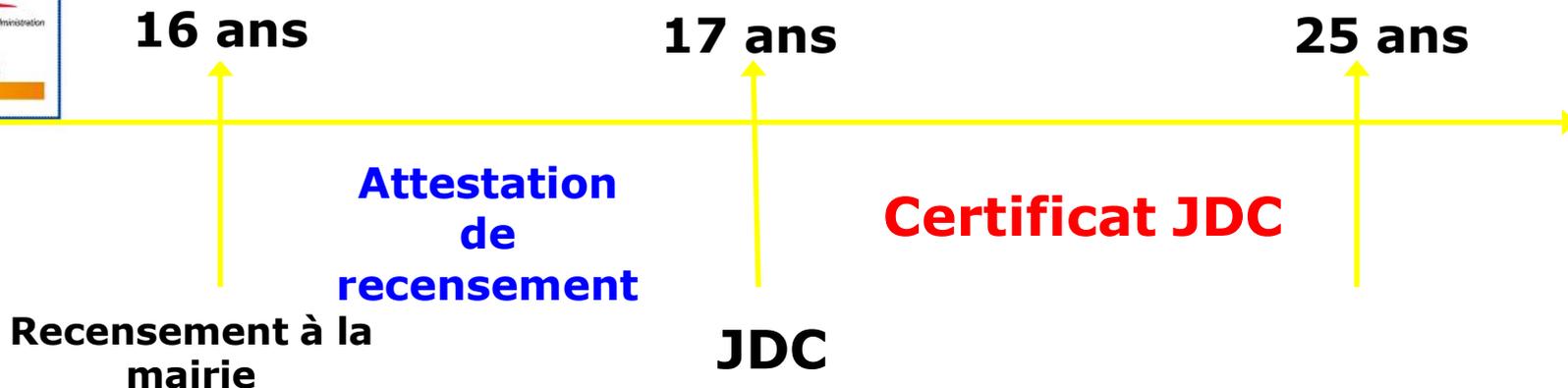
SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL

22 SITES JDC EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET A WALLIS ET FUTUNA





En résumé :



L'attestation de recensement est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tous les examens et concours jusqu'à l'obtention du certificat JDC.

Le certificat donné à la fin de la JDC remplace l'attestation de recensement.

L'attestation de recensement puis le certificat JDC sont obligatoires pour toute inscription aux examens permis et concours.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :

29.28.78



www.defense.gouv.fr/jdc

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

2015



Merci de votre écoute

